

La vidéoprotection Urbaine

Souriez, vous êtes filmé



La sécurité publique constitue une priorité pour la Ville de Cayenne. Aussi, la Municipalité a décidé de déployer son dispositif de vidéo-protection dans la Ville.

Deuxième commune de Guyane, après Kourou à se doter de ce type de dispositif, la municipalité de Cayenne a souhaité prévenir l'atteinte aux personnes et aux biens dans le centre-ville, quartier de forte activité où la délinquance constatée est considérée comme plus importante. Le système permet d'améliorer le sentiment de sécurité des Cayennais et visiteurs, de sécuriser les bâtiments communaux et espaces publics exposés et de mieux réguler la gestion du domaine public.

Cette politique se concilie avec l'impératif de la considération des libertés publiques et individuelles, garanti par le strict respect des normes imposées par la CNIL. L'étude rendue en 2009, réalisée, entre autre, à partir des chiffres de la police nationale, a souligné que le centre-ville concentre plus du tiers de la délinquance de proximité (dégradations, vols à la roulotte...). Plus de 60% des infractions se déroulent sur la période située entre 16 heures et 6 heures du matin.

21 caméras-dômes ont été déployées dans les différentes artères et lieux fréquentés du centre-ville. En journée, les images sont transmises à un centre de supervision urbain et visionnées par des agents municipaux habilités. Entre minuit et 6h du matin, l'ensemble des vidéos est renvoyé à l'Hôtel de Police de Cayenne. La totalité des images et vidéos est effacée au bout de 15 jours à compter du jour de l'enregistrement.

De nombreuses personnalités ont témoigné à l'équipe municipale leur adhésion à la mise en place de la vidéo-protection en répondant favorablement à l'invitation de l'inauguration du dispositif. Etaient présents à l'Hôtel de Police municipale le Sous-préfet à la Cohésion sociale, le premier Président de la cour d'appel, le Procureur Général, le DDSP adjoint, le Président des associations des maires, le Président de l'Union des Commerçants de l'île de Cayenne, des représentants du Conseil régional, ainsi que des élus du Conseil municipal.

Qu'est-ce que la vidéoprotection ?

Elle consiste à placer des caméras vidéo pour prévenir tout acte de malveillance. Elle permet, en temps réel ou en différé, de surveiller l'espace, de jour comme de nuit, d'apprécier les situations, de dissuader par la présence d'une surveillance visible et permanente, de détecter un événement ou comportement anormal et d'identifier un individu, un véhicule, un objet.

La vidéoprotection permet également d'améliorer la gestion du domaine public et d'appréhender en temps réel un défaut de voirie, une panne de feu tricolore, une dégradation...

Quelles zones couvrent-elles ?

Les 21 caméras de vidéoprotection couvrent le centre-ville uniquement. En effet, le texte de la Loi d'Orientation et de Programmation pour la Performance de la Sécurité Intérieure (LOPPSI2) prévoit d'étendre et de faciliter la mise en place de caméras pour lutter contre la délinquance de voie publique, plus particulièrement dans les lieux les plus exposés. Les statistiques des polices nationale et municipale indiquent que le centre-ville est particulièrement touché par les vols à l'arraché, les dégradations de véhicules ou de bâtiments publics.

Quels équipements ont été mis en place à Cayenne ?

Les 21 implantations assurent une couverture manuelle, programmée ou asservie à des événements sur les zones concernées (événements sportifs, culturels...). Les caméras intelligentes intègrent le traitement de masques dynamiques s'adaptant au niveau de zoom pour préserver la vie privée des administrés.

Système de stockage des données

Toutes les données sont stockées sur un serveur central installé au CSU de la Police Municipale. Les disques de sauvegarde détruisent automatiquement les images après 15 jours de stockage.

Comment la vidéoprotection assure-t-elle la liberté individuelle ?

Les systèmes de vidéoprotection, dans le souci de concrétiser la sûreté tout en sécurisant la liberté des administrés, tiennent compte d'un certain nombre de précautions et de mesures garantissant le respect des libertés individuelles :

- ▶ La vidéoprotection des lieux publics est soumise à une autorisation préfectorale.
- ▶ Le respect des libertés individuelles est réglementé par la CNIL, en adéquation avec le dispositif mis en place à Cayenne et la formation des agents habilités à visionner les images.
- ▶ Les zones situées en dehors du champ d'exploitation touchant à la vie privée sont systématiquement masquées.



Carnaval 2013 La Ville aux côtés du Comité des Festivals et Carnavals de Guyane

Mardi 18 décembre 2012, se tenait à l'Hôtel de Ville la première réunion du Comité de Pilotage de la Ville de Cayenne pour ce carnaval 2013. Si cet évènement et la plupart des manifestations qui l'entourent restent sous le guide du Comité des Festivals et Carnavals de Guyane, la Ville de Cayenne a tout de même un rôle important à jouer, notamment en tant que Ville-Capitale, berceau historique du carnaval de Guyane. Aussi, afin de coordonner l'action de la municipalité avec celle du Comité des Festivals et Carnavals de Guyane, les membres du Comité de Pilotage se sont réunis autour du Maire de Cayenne Marie-Laure PHINERA-HORTH afin de valider, entre autres, les rôles et les actions du comité, lors du carnaval 2013.

Parmi ces rôles, le volet sécuritaire fait office de priorité, conformément à la volonté municipale. En effet, le comité veillera à la coordination de l'ensemble des dispositifs de sécurité mis en place par les différents intervenants, et notamment institutionnels. A ce propos, des réunions « Point Sécurité », réunissant le Comité de Pilotage et ces mêmes partenaires institutionnels, se tiendront au lendemain de chaque dimanche de carnaval, afin de débriefer et d'améliorer si nécessaire les dispositifs de sécurité mis en place durant le weekend précédent. Autre rôle du Comité de Pilotage ; la coordination des manifestations qui auront lieu sur le territoire cayennais, lors de ce carnaval 2013. En effet, le comité souhaite établir un programme des festivités en cohérence avec celui



prévu par le Comité des Festivals et Carnavals de Guyane afin d'éviter un chevauchement des manifestations mis en place par les uns et les autres, et que chacune d'entre elles obtienne le succès escompté. Il aura également été question de la communication faite autour du carnaval 2013. Madame le Maire de Cayenne a fait part de ses vœux d'une communication à la hauteur de l'évènement. Le premier magistrat de la Ville a, en effet,

souhaité que Cayenne, et plus particulièrement son centre, vive et transpire au rythme de cet évènement majeur de notre département. Là encore, le Comité de Pilotage aura un rôle important à jouer. A ce titre, le Maire de Cayenne a souhaité intégrer le Point Informations Touristiques de la Ville de Cayenne au comité, afin qu'il apporte le dynamisme souhaité durant toute cette période carnavalesque. Enfin, le Comité de Pilotage aura à charge l'organisation

interne et logistique relative à l'ensemble des évènements qui se tiendront à Cayenne. A savoir, la mobilisation des moyens humains et matériels nécessaires pour faire de cette grande fête une réussite.

Notons que le Comité de Pilotage de la Ville de Cayenne et le Comité des Festivals et Carnavals de Guyane doivent se rencontrer, dès ce jeudi 20 décembre afin de poursuivre les travaux conjoints dans l'optique du carnaval 2013.

